



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn**

Séance du 12 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 65

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERICHEON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LISPOS-SALLENAVE, Patrice LAURENT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Fabienne COSTEDOAT-DIU (a suppléé Bertrand VERGEZ-PASCAL), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Michel MINVIELLE (a suppléé Serge CASTAIGNAU), Maryse PAYBOU (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Philippe FAURE (a suppléé Francis PEES), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Patrick BURON), Régis LAURAND (a suppléé Eric SAUBATTE), Jeannine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Pierre SOLER (a suppléé Valérie REVEL).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean-Simon LEBLANC, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Nicolas PATRIARCHE, Bernard PEYROULET, Josy POUHEYTO, Didier REY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE.

Etaient représentés :

François BAYROU a donné pouvoir à Patrice LAURENT, Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Sandrine LAFARGUE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

N°14 – VOLET TERRITORIAL FONDS EUROPEENS 2021-2027

GROUPÉ D'ACTION LOCALE

LACQ-ORTHEZ BEARN DES GAVES

Demande de subvention au titre de l'année 2026

Rapporteur : Carine SARRIQUET

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 28 octobre 2022, le conseil métropolitain a approuvé le principe de faire du **Pays de Béarn la structure porteuse de deux Groupes d'Action Locale (GAL) engagés dans le programme des fonds européens 2021-2027** sur les territoires du Grand Pau d'une part, et de Lacq Orthez Béarn des Gaves d'autre part.

Dans le cadre de ce volet territorial des fonds européens 2021-2027, le conseil a également validé les stratégies locales de développement des deux territoires, et les dossiers de candidature correspondants, déposés auprès de l'autorité de gestion.

La candidature de Lacq Orthez Béarn des Gaves ayant été retenue, le Pays de Béarn a acté l'installation du GAL correspondant, par délibération du 7 avril 2023.

Cela permet ainsi au territoire de bénéficier de soutiens pour financer des projets publics ou privés répondant à la stratégie qui a été proposée localement.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL Lacq Orthez Béarn des Gaves pour la période de programmation s'élève à 2 844 958 €, répartis comme suit :

- 1 173 653 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 1 671 305 € au titre du FEDER OS5.2 ;

Le GAL Lacq Orthez Béarn des Gaves s'appuie sur un **organe décisionnel** qui a pour mission de veiller au respect de la stratégie définie, mais aussi sur une **ingénierie d'animation et de gestion** dédiée, dont le rôle est d'accompagner les porteurs de projets.

Cela fait l'objet d'une convention avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur, dans laquelle le territoire s'engage à mobiliser au minimum 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du programme.

Les dépenses liées à l'animation, la gestion et plus globalement au fonctionnement du programme peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Pour l'année 2026, le montant total des dépenses a été évalué à 83 345,46 € et le plan de financement prévisionnel envisagé est présenté en annexe.

Une prise en charge systématique par l'autofinancement est prévue en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Approuver les opérations d'ingénierie relatives à l'année 2026, pour le GAL Lacq-Orthez Béarn des Gaves, dans le cadre du volet territorial 2021-2027 ;**
- 2- Approuver le plan de financement afférent ;**
- 3- Autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention FEADER en conséquence pour l'année 2026, à hauteur de 66 676,37 €.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

Pour extrait Conforme,

Pour le Président empêché,



Patrice LAURENT, Vice-Président

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis PERES

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 064-200079051-20251212-D14_20251223-DE

S²LO